

Charte de vie privée

Vos données personnelles

- Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Dans une logique de respect de la vie privée, l'ESTO s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations personnelles soient effectués conformément à la loi n°09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
- Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.
- Conformément aux dispositions de la loi 09-08, l'ESTO garantit à l'utilisateur un droit d'accès et de rectification, et d'opposition sur les données nominatives le concernant. L'utilisateur a la possibilité d'exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à l'adresse du site:
- Ce site a été déclaré à la CNDP sous le n°.....

Les cookies

- Dans le cadre de l'amélioration de ses services, des cookies pourront être placés sur l'ordinateur de l'utilisateur en vue de générer des statistiques sur l'utilisation du site Internet de l'ESTO (les pages les plus visitées, la fréquence d'accès au site, etc).
- Les statistiques générées à l'aide de ces cookies sont conservées pour une durée d'une année.

Formulaire de contact

- Les informations personnelles communiquées à l'ESTO via les différents formulaires de contact sont utilisées uniquement pour répondre aux requêtes de l'utilisateur.
- Elles ne sont accessibles qu'aux services compétents de l'ESTO, ne sont communiquées à aucun tiers et sont conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction des requêtes.

Lettre d'Info de l'ESTO

- En communiquant l'adresse email, l'utilisateur accepte de recevoir régulièrement un courriel lui informant des différentes activités de l'ESTO. L'adresse électronique est conservée par l'ESTO tant que l'utilisateur consent à recevoir la lettre d'info.
- Chaque destinataire de la lettre d'info a le droit de se désabonner en utilisant un lien ajouté à cet effet à la fin de chaque numéro de la lettre d'info.

Vos CVs

- Les Curriculum vitae communiqués à l'ESTO sont exploités exclusivement par le service de scolarité ou des Ressources Humaines à des fins de recrutement. Ils sont conservés pour une durée n'excédant pas deux années.